

VILLE d'ASNIÈRES-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 30 MAI 2024 À 19H

ORDRE DU JOUR

LIEU : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie d'Asnières-sur-Seine - 1 place de l'Hôtel de Ville

RÉUNION PUBLIQUE

I. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Nomination du Secrétaire de Séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

III. INTERCOMMUNALITE

1) Présentation du Contrat "Engagements Quartiers 2030".

2) Approbation de la convention d'intervention foncière entre la Ville d'Asnières-sur-Seine, l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

IV. FINANCES - SUBVENTIONS - COMMANDE PUBLIQUE

A. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité de Jumelage d'Asnières-sur-Seine au titre de l'année 2024.

V. ENTREPRISES & COMMERCE

A. COMMERCE

1) Approbation du Cahier des Charges relatif à la rétrocession du fonds de commerce sis 4bis rue Maurice Bokanowski.

2) Approbation de la rétrocession du fonds de commerce sis 202 boulevard Voltaire.

VI. URBANISME

A. FONCIER

1) Cession d'un pavillon sis 11 rue Voisin (parcelle cadastrée AR n° 19).

2) Cession d'un appartement sis 11 rue Roger Poncelet (parcelle cadastrée AR 36).

3) Acquisition de la parcelle cadastrée AR n° 97 appartenant au Département des Hauts-de-Seine.

4) Acquisition des lots numérotés 21, 36 et 110 au sein de la copropriété sise 106 rue Emile Zola (parcelles cadastrées I n° 343 et n° 372).

VII. SPORTS & VIE ASSOCIATIVE

A. SPORTS

Approbation d'une Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Commune d'Asnières-sur-Seine dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

VIII. ETAT CIVIL

Approbation d'une Convention afin d'exécution de l'Enquête Familles 2025.

IX. COMMUNICATION DE LA LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-22 et communiquées en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

X. QUESTIONS ORALES

*
* *

Asnières-sur-Seine, le 16 mai 2024

Le Maire d'Asnières-sur-Seine
M. Manuel AESCHLIMANN